CHU AMIENS PICARDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

CADRE DE NUIT

Décision n° 2023-62

LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Note de service n°71/23 du 4 juillet 2023 affectant M. Abssamad EL ABJANI en qualité de Cadre de nuit à compter du 03 juillet 2023 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1er - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant l'encadrement soignant de nuit.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégataires

Dans le cadre des postes de nuit assurés par les Cadres de santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **M. Abssamad EL ABJANI**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le Cadre de nuit » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

Le Directeur Général

Didier RENAUT

Le Cadre de nuit

Abssamad EL ABJANI